

## **COMPTE – RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2013**

### **LOTISSEMENT PRE FLEURI**

Sur la base de l'estimation des Domaines, comprise entre 50 et 60 euros du mètre carré, et compte-tenu de la TVA qui sera payée par l'acheteur, calculée sur la marge nette de l'opération, le conseil décide de fixer le prix TTC à 78 € le mètre carré.

Le prix de chaque parcelle se définissant ainsi :

- Parcelle no 1 : 502 m2 pour 39 156 € (soit 5818,18 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 2 : 497 m2 pour 38 766 € (soit 5760,23 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 3 : 624 m2 pour 48 672 € (soit 7232,16 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 4 : 659 m2 pour 51 402 € (soit 7637,81 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 5 : 922 m2 pour 71 916 € (soit 10 685,98 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 6 : 510 m2 pour 39 780 € (soit 5910,90 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 7 : 501 m2 pour 39 078 € (soit 5806,59 € de tva sur marge applicable)
- Parcelle no 8 : 503 m2 pour 39 234 € (soit 5829,77 € de tva sur marge applicable)

### **PROJETS DE STATUTS DE LA FUTURE AGGLOMERATION**

La loi stipule qu'en cas de fusion de plusieurs intercommunalités, toutes les compétences précédemment exercées par ces intercommunalités sont reprises par la nouvelle entité qui dispose d'un temps de réflexion pour garder ou restituer aux communes les compétences ainsi agrégées.

A la lecture de ces nouveaux statuts, et à la lumière du mandat écoulé, les élus considèrent que les compétences sont devenues beaucoup trop nombreuses et beaucoup trop larges.

Ils expriment le souhait que la future agglomération se concentre sur quelques compétences stratégiques pour le territoire et, en conséquence, rejettent à l'unanimité le projet de statuts tel que soumis à l'assemblée.

## **DEMANDE DE PROGRAMMATION VOIRIE 2014**

L'assemblée prend acte du retard des travaux de voirie concernant la rue Delbreil, reportés par l'agglomération au premier semestre 2014, et propose pour le programme d'investissement voirie les opérations suivantes :

- Rue Victor Hugo prolongée
- Rue de la place
- Rue Barbusse : aménagement zone 30 et accessibilité PMR

L'impasse Delmotte et le chemin du long fossé seront également sollicités avec un traitement moins lourd, de même que le prolongement des trottoirs rue Delmotte, indispensable pour la sécurité mais aussi pour enrayer les inondations des habitations de ce secteur.

## **ETUDE CADRE DE VIE**

La restitution de l'étude en présence du Conseil Général ayant eu lieu, le conseil est invité à valider les conclusions de l'étude et l'échéancier des travaux, condition préalable au versement de la subvention.

## **CONVENTION AVEC LE MOULIN D'ANTAN**

Le maire propose de signer une convention d'occupation du moulin avec l'association du moulin d'antan, convention rappelant les engagements de chacun.

La convention est acceptée après intégration de plusieurs remarques mineures.

## **PRIME FIFPH A UN STAGIAIRE**

Le Fonds pour la formation des personnes handicapées a versé à la commune une prime annuelle correspondant à un droit de l'un des agents communaux.

La commune, pour lui reverser cette somme, doit délibérer, ce que le conseil fait à l'unanimité.

## **INDEMNITES DES CONSEILLERS DELEGUES**

Compte-tenu de la baisse de l'enveloppe consacrée aux indemnités suite au retrait d'une délégation d'adjoint, le conseil est amené à baisser au prorata l'indice des deux conseillers délégués.

## **MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

M. Christian Lavielle, délégué aux finances, propose plusieurs ajustements comme il est coutume en fin d'exercice budgétaire.

L'assemblée vote ainsi le transfert de 1600 € du poste 6615 au poste 73925, de 10 000 € du poste 64168 au poste 61522, de 5000 € du poste 64168 au poste 60611.

## **QUARTIER DE LA PLACE**

La Communauté d'Agglomération ayant rajouté le quartier de la place dans sa convention cadre, le conseil mandate le maire pour signer la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier qui se verra du même coup déléguer par la commune son droit de préemption urbain sur les parcelles incluses dans le périmètre.

## **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'ACCESSIBILITE DU GROUPE SCOLAIRE**

Mme Verplaetse fait part du résultat de la consultation (deux réponses sur trois architectes consultés) et propose de retenir la candidature de M Francky Parent, architecte maubeugeois.

Le conseil retient sa proposition, chiffrée à 7,5 % du coût des travaux et à 1 % de ce même coût pour la conduite des travaux.

## **AVANCEMENT PAR ANCIENNETE**

Constatant qu'un agent peut prétendre depuis juillet 2012 à un avancement par ancienneté, le conseil vote favorablement la création du poste d'adjoint technique de 1ère classe auquel ce fonctionnaire territorial peut prétendre.

## **LES P'TITS LOUPS**

Pascal Leblanc, adjoint à la Petite Enfance, soumet au vote la nouvelle convention avec la halte-garderie itinérante « les p'tits loups », de passage chaque jeudi matin à Marpent, de 9 h à 12 h.

## **DIVERS**

Le conseil vote la demande de subvention Agglo pour le remplacement de la chaudière de la salle des Fêtes, subvention de 50 % du reste à charge du coût prévisionnel, soit un montant de 7340,50 €.

Le conseil vote également un montant de 30 € par agent pour le chèque cadeau de la Saint -Eloi ainsi que la facture d'eau du 60, rue de la république, basée sur une estimation de 302,73 €.